

***Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture,  
l'alimentation et l'environnement***

**Conseil d'administration  
Séance du 29 novembre 2022**

**Délibération n°1**

Le 29 novembre 2022, le conseil d'administration de l'Institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Membres représentés (procuration) : 9

Quorum : 19

**Point 1 – Approbation du procès-verbal**

**Délibération 1 – Approbation du procès-verbal de la délibération électronique du 31 août 2022**

**Visas :**

Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le Règlement intérieur de l'Institut Agro approuvé par le Conseil d'administration le 17 mars 2022.

**ADOPTÉ :**  
à 33 voix pour  
à 0 voix contre  
à 1 abstention

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 29 novembre 2022, approuve le procès-verbal de la délibération électronique du 31 août 2022.

Fait à Paris, le 29 novembre 2022

**Le Président du Conseil d'administration,  
Dominique Chargé**

*Dominique Chargé*

✓ Certified by  yosign

*Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture,  
l'alimentation et l'environnement*

**Conseil d'administration**  
**Séance du 29 novembre 2022**

**Délibération n°3.2**

Le 29 novembre 2022, le conseil d'administration de l'Institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Membres représentés (procuration) : 9

Quorum : 19

**Point 3 – Stratégie**

**Délibération 3.2 – Projet stratégique 2023 – 2030**

**Visas :**

Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro),

Vu l'avis du 10 novembre 2022 du Conseil des enseignants,

Vu l'avis du 15 novembre du Conseil scientifique,

Vu l'avis du 14 novembre 2022 du conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers,

Vu l'avis du 17 novembre 2022 du conseil d'école de l'Institut Agro Montpellier,

Vu l'avis du 22 novembre 2022 du conseil d'école de l'Institut Agro Dijon,

**Exposé des motifs :**

Le projet stratégique constitue le plan de consolidation et de développement de l'établissement à horizon 2030. Il est centré sur la valeur ajoutée apportée par la création de l'Institut Agro.

Il se compose de plusieurs documents soumis au vote du Conseil :

- une présentation de l'Institut Agro en 2022,
- Ambitions 2030, qui énonce la raison d'être, les valeurs et l'engagement de l'Institut,
- le plan d'action 2023-2030 de l'Institut Agro, structuré autour de 5 axes stratégiques, déclinés en objectifs stratégiques et opérationnels et en actions et qui comprend des annexes décrivant les feuilles de route pour l'élaboration des politiques de formation, de recherche, d'appui à l'enseignement technique agricole et enfin du plan de développement durable et de responsabilité sociétale de l'Institut.

Ce projet stratégique est le fruit d'une démarche participative, qui a largement mobilisé l'ensemble des parties prenantes de l'établissement durant plus de 18 mois.

Les instances de l'établissement et des écoles ont émis un avis favorable à l'unanimité en posant pour certaines des réserves. Le conseil des enseignants a ainsi recommandé de mieux affirmer la dimension internationale dans la rédaction du document Mission / Ambition compte tenu des échanges en séance.

L'ensemble des instances a acté que les documents pourraient faire l'objet de modifications de forme avant leur diffusion.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents ou représentés

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 29 novembre 2022, approuve le projet stratégique 2023 – 2030.

Fait à Paris, le 29 novembre 2022

**Le Président du Conseil d'administration,  
Dominique Chargé**

*Dominique Chargé*

✓ Certified by  yousign

**Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture,  
l'alimentation et l'environnement**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 29 novembre 2022**

**Délibération n°4.1**

Le 29 novembre 2022, le conseil d'administration de l'institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Membres représentés (procuration) : 9

Quorum : 19

**Point 4 – Gouvernance**

**Délibération 4.1 – Plan d'adaptation de sobriété de l'Institut Agro**

**Visas :**

Vu la circulaire de la première ministre n°6363-SG en date du 25 juillet 2022, relative à la sobriété énergétique et l'exemplarité des administrations de l'État

Vu la circulaire du 24 septembre 2022 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche portant déclinaison du plan de sobriété énergétique au sein des opérateurs d'enseignement supérieur, de recherche et du réseau des œuvres

Vu la note de la Directrice générale de l'Institut Agro en date du 24 octobre 2022 portant mobilisation des communautés de l'Institut Agro pour la co-construction du Plan d'adaptation et de sobriété (PAS) de l'établissement

**Exposé des motifs :**

L'Institut Agro a placé le développement durable et la responsabilité sociétale et environnementale au cœur de ses préoccupations et de son projet stratégique 2030. Le contexte actuel de crise énergétique rend d'autant plus essentiel cet engagement et sa mise en œuvre à travers des actions concrètes. L'incertitude sur l'approvisionnement en gaz notamment et l'inflation exponentielle du coût de l'électricité, nécessite pour l'Institut Agro de s'inscrire dans une double-démarche de résilience énergétique et de rationalisation budgétaire, afin d'identifier collectivement une trajectoire d'adaptation et de sobriété à court, moyen et long terme dans le cadre d'un plan d'action dédié.

**ADOPTÉ :**           à 33 voix pour  
                          à 0 voix contre  
                          à 1 abstention

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 29 novembre 2022, approuve le plan d'adaptation et de sobriété de l'Institut Agro.

Fait à Paris, le 29 novembre 2022

**Le Président du Conseil d'administration,  
Dominique Chargé**

*Dominique Chargé*

✓ Certified by  yosign

## PLAN D'ADAPTATION ET DE SOBRIETE

LEVIER	THEME	SOUS THEME	ANIMATEURS	MEMBRES DES ATELIERS
<b>LEVIER 1 - FORMATION ET SENSIBILISATION DE TOUS AUX ENJEUX DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE DEVELOPPEMENT SOUTENABLE</b>				
	Formation	Formation des étudiants de l'Institut Agro aux grands enjeux de DD	Responsable DD&RS Institut Agro (E. Baurès)	3 CM DD&RS école, 3 Dir Etudes école, 3 EC école, 3 représentants des étudiants école
		Formation des enseignants de l'Institut Agro aux grands enjeux de DD		3 Dir Etudes école, 3 DFVE école
		Formation des AITOS de l'Institut Agro aux grands enjeux de DD		3 Resp Formation des personnels école
		Etat des lieux et développement de formations spécialisées dans les métiers verts qui sont ou seront en tension dans quelques années		3 Dir Etudes école, 3 MAPES / MAPI école
		Etat des lieux et développement de formations certifiantes courtes et modulables pour les adultes en reconversion ou évolution professionnelle		3 Resp FC DFVE école
	Communication	Information par la communication interne et la communication institutionnelle	Dir Com Institut Agro (M. Arrault)	3 Dir Com école
<b>LEVIER 2 - REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE (-10% en 2 ans) / établir le point zéro</b>				
	Bilan carbone	Evaluation de l'empreinte carbone	Responsable DD&RS Institut Agro (E. Baurès)	2 pilotes Patrimoine et logistique Institut Agro, DAF, MAPES / MAPI, DRH, Resp DD&RS Inrae
		Gestion du parc immobilier <i>tryptique "bâti, exploitation et usage"</i>	Bilan énergétique systématique, bâtiment par bâtiment, avec la mise en place de outils de suivi des consommations Réflexion sur l'investissement en matière de production d'énergie, sur le confort d'usage et sur la rationalisation des locaux au regard des nouvelles pratiques et de l'organisation du travail Chauffage et climatisation Eclairage intérieur / extérieur Matériel et consommation électrique Préservation des ressources naturelles, réduction des déchets	SG référent Patrimoine et Logistique Institut Agro (L. Gebel)
	Mobilité des agents et des étudiants	Recours aux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les personnels	Responsable DD&RS Institut Agro (E. Baurès)	1 SG école, 3 DFVE école, pilotes Patrimoine et logistique Institut Agro, 3 RI école, 3 EC (un de chaque école - à identifier), Resp plan mobilité école, 3 représentants des étudiants
		Passage à des flottes véhicule à très faibles émissions		
		Réduction de 20% les déplacements professionnels		
		Exploration de nouvelles modalités d'expériences internationales pour les étudiants		
	Stratégie d'achats <i>selon le décret du 2 mai 2022 et le Plan national pour les achats durables 2022-25 et la loi Egalim</i>	Promotion des achats socialement et écologiquement responsables	SG Référent Finances Institut Agro (G. Malecot-Tamborini) DAF Institut Agro (J. Fourreau)	3 DAF, 3 SAM, Pilote logistique Institut Agro
		Restauration : favoriser les approvisionnements en circuit court, voire local		
	Numérique <i>tryptique "parc informatique et infrastructure, exploitation et usage"</i>	Mesures et bilan énergétique du numérique	SG Référent SI Institut Agro (L. Gebel) Pilote SI Institut Agro (D. Séverin)	DSI et DPL, Resp DD&RS Institut Agro, 3 représentants des étudiants
		Evolution des pratiques numériques des agents et des étudiants		
Solutions de sobriété numériques				
<b>LEVIER 3 - REDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE LIEE AUX ACTIVITES DE LA RECHERCHE OU AUX EQUIPEMENTS DE FORMATION</b>				
Activités de recherche	Coordination avec les ONR concernées	1 DR - à identifier Directeur politique scientifique et partenariale (J. Wéry)	3 DR école, Représentants des ONR concernées par le co-tutelles, 3 DPL, Resp DD&RS ONR, 3 représentants des doctorants école	
	Analyse au cas par cas pour dégager des pistes d'économie			

***Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture,  
l'alimentation et l'environnement***

**Conseil d'administration**

**Séance du 29 novembre 2022**

**Délibération n°4.2.3**

Le 29 novembre 2022, le conseil d'administration de l'Institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice 38

Nombre de présents : 21

Membres représentés (procuration) : 11

Quorum : 19

**Point 4 – Gouvernance**

**Délibération 4.2.3 – Autorisation d'acceptation d'un don avec condition**

**Visas :**

*Vu le décret n°2021-1723 en date du 20 décembre 2021 portant intégration de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon) à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro)*

*Vu l'article 9, 15° du décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;*

**Exposé des motifs :**

Conformément à l'article 9, 15° du décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, le conseil d'administration délibère sur l'acceptation des dons faits avec condition.

Educagri éditions, la maison d'édition de l'enseignement agricole, a pour mission d'éditer, de produire, de diffuser et de valoriser des ressources plurimédias (livres, vidéos, ressources en ligne) à destination, en priorité, des différents publics de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles : apprentis, stagiaires, élèves, étudiants, enseignants, formateurs, cadres, personnels administratifs, partenaires des établissements.

Cette mission de service a été confiée à Educagri éditions par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère chargé de l'agriculture pour palier une carence du secteur privé qui répondait peu à certains besoins spécifiques de l'enseignement agricole. L'intervention d'Educagri éditions permet donc à certaines ressources d'intérêt pédagogique ou patrimonial d'être éditées, produites et diffusées alors même que l'équilibre économique est difficile à obtenir.

C'est dans ce cadre de modèle économique tendu qu'Educagri éditions souhaite répondre favorablement à la production et diffusion d'un projet documentaire de Clotilde Verriès, jugé d'intérêt patrimonial par son comité d'analyse de projets au regard de son contenu scientifique et de ses qualités pédagogiques.

Ce documentaire réalisé par Clotilde Verriès témoignerait de l'œuvre du scientifique français et professeur Pierre Gallet qui a révolutionné la discipline de l'ampélographie, science qui étudie la vigne, les cépages et le raisin. Ce documentaire dévoilerait le rôle capital de ce chercheur infatigable dans l'étude scientifique et la maîtrise de l'encépagement des vignobles du monde entier.

Ce film-découverte s'adresse aussi bien aux élèves et étudiants en formation viticulture et œnologie en France et à l'étranger qu'aux amateurs intéressés par la thématique.

Pour pouvoir mener à bien ce projet, en adéquation avec ses moyens financiers et en cohérence avec sa mission, Educagri éditions, en accord avec la réalisatrice, a proposé au conseil d'administration d'AgroSup Dijon d'ouvrir ce projet au mécénat en ciblant prioritairement des donateurs relevant de la filière viticulture-œnologie, ainsi qu'aux amateurs curieux du vin et de la vigne et aux structures œnotouristiques (délibération n°33-2021 du 10 juin 2021).

C'est dans ce cadre qu'Educagri éditions bénéficie d'une part d'un don de 8000 € de l'Académie Internationale du Vin et d'autre part, souhaite déposer un dossier de candidature au Fonds de Dotation de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon. Si le dossier est retenu, le don afférent fait avec condition pourrait être d'un montant prévisionnel maximal de 5 000 €.

Dans la continuité de ce mécénat, l'Institut Agro Dijon étant désormais une école intégrée de l'Institut Agro, il est proposé que le conseil d'administration :

- autorise la directrice générale à déposer un dossier de candidature au Fonds de Dotation de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon au titre du projet précité et accepte, si le dossier était retenu, le don afférent fait avec condition d'un montant prévisionnel maximal de 5 000 € ;

- accepte le don suivant fait avec condition, en particulier son affectation exclusive aux dépenses générées par la production et la diffusion du film documentaire sur Pierre GALET, et les documents utiles pour la réalisation de ce projet :

Donateur	Qualité du donateur	Montant prévisionnel
L'Académie Internationale du Vin	personne morale	8 000 €

- autorise la directrice générale à signer les documents utiles à la réalisation de ce projet.

**ADOPTÉ :**  
à 31 voix pour  
à 0 voix contre  
à 1 abstention

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 29 novembre 2022, autorise la directrice générale à déposer le dossier de candidature au Fonds de Dotation de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon, accepte le don fait avec condition et autorise la directrice générale à signer les documents utiles à la réalisation de ce projet.

Fait à Paris, le 29 novembre 2022

**Le Président du Conseil d'administration,  
Dominique Chargé**

*Dominique Chargé*



***Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture,  
l'alimentation et l'environnement***

**Conseil d'administration  
Séance du 29 novembre 2022**

**Délibération n°4.3**

Le 29 novembre 2022, le conseil d'administration de l'Institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Membres représentés (procuration) : 11

Quorum : 19

**Point 4 – Gouvernance**

**Délibération 4.3 – Membre fondateur Fondation Institut Agro : coopérative Dijon Céréales**

**Visas :**

Code de l'éducation, notamment son article L.719-12

Statuts de la Fondation Institut Agro approuvés par le conseil d'administration de l'Institut Agro le 16 novembre 2021

Conformément aux textes susvisés, la qualité de membre fondateur s'acquiert pour de nouveaux membres Fondateurs dits d'école dont l'activité et les projets s'inscrivent dans une dimension territoriale en cohérence avec le périmètre de l'école, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de l'Institut Agro, par la décision de personnes physiques ou morales d'affecter de manière irrévocable à la fondation, des biens, droits ou ressources.

**Exposé des motifs :**

La Fondation Institut Agro soutient des programmes et projets portés par les différentes composantes de ses écoles concourant au développement et à la promotion des activités relatives à la formation, la coopération internationale et l'innovation pédagogique, scientifique et technique au service du monde économique et de la société.

Le comité territorial de l'Institut Agro Dijon doit constituer son collège de membres fondateurs.

La société coopérative agricole *Dijon Céréales* mène des activités variées : des métiers du grain (coopérative de collecte et d'approvisionnement) à la meunerie, en passant par les productions légumières mais aussi la distribution (jardinerie, espaces verts, vigne, machinisme, élevage), ou encore la logistique. Résolument tournée vers l'avenir, actrice de la recherche-développement, la coopérative dispose d'un maillage interrégional conséquent, pour faire face notamment à la mondialisation des marchés.

Dijon Céréales est partenaire de l'Institut Agro Dijon et contribue ainsi au développement de la formation supérieure, de la recherche et de l'innovation scientifique et économique sur le territoire de la Bourgogne-Franche Comté.

La délibération porte sur l'entrée de Dijon Céréales comme membre fondateur de la Fondation Institut Agro pour l'école Institut Agro Dijon.

Dijon Céréales s'engage à faire acte de mécénat à hauteur de cinq mille euros nets de taxes au profit de la Fondation Institut Agro pour acquérir la qualité de membre fondateur de l'école Institut Agro Dijon.

La dotation fait l'objet d'un seul versement, conformément à la délibération du Conseil de gestion du 11 octobre 2022 :  
Entreprise de < 250 salariés ou statut coopératif

Une dotation minimum de 5 000 € répartie comme suit :

- 2 000 € : dotation au capital
- 3 000 € : fléchés sur un projet ou sur le Fonds d'urgence

Dijon Céréales pourra flécher 3 000 € au profit d'un projet (chaire), d'un des trois programmes d'actions (*Solidarité, attractivité, mobilité, Esprit d'entreprendre et d'innover en entreprise, Acteurs et moteurs des transformations*) ou sur le Fonds d'émergence.

Une convention de mécénat membre fondateur, établie par la Fondation Institut Agro, précisera les modalités d'engagement de Dijon Céréales en tant que Fondateur école.

**ADOPTÉ :**  
à 32 voix pour  
à 0 voix contre  
à 2 abstentions

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 29 novembre 2022, accepte Dijon Céréales comme membre fondateur de la Fondation Institut Agro pour l'école Institut Agro Dijon.

Fait à Paris, le 29 novembre 2022.

**Le Président du Conseil d'administration,  
Dominique Chargé**

*Dominique Chargé*

✓ Certified by  yousign

**Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture,  
l'alimentation et l'environnement**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 29 novembre 2022**

**Délibération n°5.1**

Le 29 novembre 2022, le conseil d'administration de l'institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Membres représentés (procuration) : 11

Quorum : 19

**Point 5 – Formation et Recherche**

**Délibération 5.1 – Modification de la délibération suite à la consultation électronique du 29 au 31 août 2022 sur la mise en place de l'indemnité fonctionnelle C2 du Régime indemnitaire des personnels enseignants chercheurs (RIPEC)**

**Visas :**

- Loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche
- Décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 modifié relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro)
- Décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs du MESR
- Décret n°2022-1166 du 22 août 2022 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur agricole relevant du ministre chargé de l'agriculture
- Lignes directrices de gestion du MESR du 14 janvier 2022
- Vu l'arrêté du 22 août 2022 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2022-1166 du 22 août 2022 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture
- Vu l'avis du conseil des enseignants du 23 août 2022 relatif à la mise en place de l'indemnité fonctionnelle C2 du régime des personnels enseignants,
- Vu la délibération du conseil d'administration du 31 août 2022 relative à la mise en place de l'indemnité fonctionnelle C2 du régime des personnels enseignants,
- Vu l'avis du conseil des enseignants du 10 novembre 2022 relatif à la mise en place de l'indemnité fonctionnelle C2 du Régime indemnitaire des personnels enseignants chercheurs (RIPEC),
- Vu la consultation électronique du conseil des enseignants du 18 au 28 novembre 2022 relative à la modification de la liste des bénéficiaires concernant l'attribution de la composante C2,

**Exposé des motifs :**

La délibération du Conseil d'administration a défini, au sein de l'Institut Agro et de ses écoles, les fonctions ouvrant droit au bénéfice de l'indemnité fonctionnelle (composante C2 du RIPEC). Lors de la définition de ces fonctions, aucune fonction au sein de la direction générale de l'Institut ne pouvait y prétendre. Depuis le 1er octobre 2022, les directions fonctionnelles de l'Institut Agro ont été créées et à ce titre il est proposé d'ajouter à la liste des fonctions, ces directions fonctionnelles pour permettre le bénéfice de cette indemnité à la direction des politiques scientifiques et partenariat de l'Institut Agro. Par ailleurs, une réorganisation au sein de la direction de l'Institut Agro Montpellier à compter du 1er janvier 2023, nécessite d'ajouter le montant correspondant à la création de la direction de la recherche et à ajuster le montant de la direction déléguée à la politique scientifique et aux formations dont les fonctions sont ajustées du fait de la création de la direction de la recherche.

L'enveloppe n'étant pas entièrement consommée, il est donc proposé l'attribution d'un montant de 15 000 € pour la fonction de directeur des politiques scientifiques et partenariats de l'Institut Agro, cette fonction impliquant une coordination transversale entre école, et d'appuyer la direction générale de l'Institut.

Pour la Direction de l'Institut Agro il est proposé un montant de 7 000 € pour la Direction de la Recherche et 9 000 € pour la Direction déléguée à la formation.

Malgré cette rectification à la marge y compris pour l'enveloppe disponible, le travail de mise en cohérence dans les trois écoles doit se poursuivre pendant cette année universitaire et qui nécessitera probablement un ajustement du dispositif mis en œuvre. En effet, chaque année les fonctions bénéficiant de l'indemnité fonctionnelle font l'objet d'une délibération du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration est donc sollicité pour se prononcer sur les amendements à la délibération du 23 août définissant les fonctions bénéficiant de la composante C2 présentées dans le tableau listant les fonctions et le montant affecté annexé à la délibération.

**ADOPTÉ :**  
à 27 voix pour  
à 1 voix contre  
à 6 abstentions

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 29 novembre 2022, émet un avis favorable sur les modifications apportées sur la liste des fonctions et responsabilités éligibles et les montants associés mentionnés dans le tableau transmis, relatifs à l'indemnité fonctionnelle (C2) du RIPEC.

Fait à Paris, le 29 novembre 2022

**Le Président du Conseil d'administration,  
Dominique Chargé**

*Dominique Chargé*

✓ Certified by  yousign

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'établissement et est publiée sur le site internet de l'Institut Agro. En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Paris peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Indemnité fonctionnelle (prime C2) rentrée 2022

**Groupe 3**

Fonction	Dijon	Rennes - Angers	Montpellier	Direction générale de l'Institut Agro
Direction fonctionnelle de l'Institut Agro				15 000
Direction adjointe ou déléguée	8 000	8 000	9 000	
Direction scientifique / direction de la recherche	6 211		7 000	
Adjoint direction recherche		4000		
Direction transversale		4091		

**Groupe 2**

Fonction	Dijon	Rennes - Angers	Montpellier
Direction ou co-direction de département ou de pôle	4 141	2056	6100*
Direction adjointe de département ou pôle	1 636	1028	1636
Responsabilité d'équipe ou d'unité pédagogique au sein des départements	614	1028	614
Direction d'une UMR	3 050	3050	3050
Direction adjointe d'une UMR	1 525	1525	1525
Direction d'une école doctorale avec plus de 100 doctorants	2 618	2056	5030
Direction d'une école doctorale avec 100 doctorants ou moins	1309	1028	3050

\*montant divisé par deux en cas de codirection

**Groupe 1**

Fonction	Dijon	Rennes - Angers	Montpellier
Chargé de mission collective par la direction		1028	1028
Responsables de chaires	614	614	614
Responsable plateforme pédagogique		614	614

**Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture,  
l'alimentation et l'environnement**

**Conseil d'administration**  
**Séance du 29 novembre 2022**

**Délibération n°5.2**

Le 29 novembre 2022, le conseil d'administration de l'Institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 38  
Nombre de présents : 23  
Membres représentés (procuration) : 11  
Quorum : 19

**Point 5 – Formation et Recherche**

**Délibération 5.2 – Caractéristiques des emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au concours en 2023**

**Visas :**

Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et notamment son article 12 ;  
Vu le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture,

**Exposé des motifs :**

Dans la perspective des ouvertures de concours en 2023, conformément aux dispositions du décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, des profils de poste d'enseignant chercheur pour l'Institut Agro Montpellier, pour l'Institut Agro Dijon et pour l'Institut Agro Rennes-Angers. Les concours de deuxième session étant généralement conditionné aux résultats des concours de première session. Les profils proposés pour l'ouverture des concours dans chaque école sont présentés en annexe.

**ADOPTÉ :**           à 29 voix pour  
                          à 0 voix contre  
                          à 5 abstentions

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 29 novembre 2022, approuve les profils des postes d'enseignants-chercheurs présentés en annexe au titre de l'année 2023.

Fait à Paris, le 29 novembre 2022

**Le Président du Conseil d'administration,  
Dominique Chargé**

*Dominique Chargé*

✓ Certified by  yosign

**Demandes d'ouverture au titre de l'année 2023**

**Institut Agro Montpellier**

**Session 1 :**

Grade	profil	Observation
PR	Ecophysiologie générale	
PR	Science des données agronomie numérique	Conditionné à la libération d'un support
PR	Stratégie Internationale et marketing appliqués au vin	Conditionné à la libération d'un support
MC	Interactions et gestion biologique des agrosystèmes vis-à-vis des ravageurs	Conditionnés aux résultats de 2 concours PR session 2 2022
MC	Nutrition animale	

**Session 2 :**

Grade	profil	Observation
MC	Systèmes microbiens en œnologie et agroalimentaire	Conditionné aux résultats de 2 concours PR session 1 2023
MC	Transformations des organisations et transitions	

## Institut Agro Dijon

### Session 1 :

Grade	profil	Observation
MC	Sociologie des modèles agro-alimentaires dans les territoires	
MC	Agronomie-Système des cultures intégrant des espèces pérennes et/ou pluriannuelles	
MC	Numériques pour la formation professionnelle et analyse du travail dans le vivant	

### Session 2 :

Grade	profil	Observation
MC	Mathématiques et statistiques appliquées	Conditionné à la libération d'un support
MC (poste MESR)	Science des consommateurs	Conditionné à un départ en retraite

## Institut Agro Rennes Angers

### Session 1 :

Grade	profil	Observation
PR	Intelligence Artificielle (Statistique Informatique)	
MC	Concours en Écologie des communautés végétales (Écologie)	

**Session 2 :**

Grade	profil	Observation
MC	Économie d'entreprise (Durabilité des filières et pilotage des transitions (Économie, gestion, société)	
MC	Climatologie de l'environnement et modélisation spatiale (Milieu Physique, paysage, territoire)	Conditionné au résultat du concours PR session 1 2023

**Profils retenus et validés sous réserve de nouveaux postes vacants :**

Grade	profil	Observation
PR	Epidémiologie végétale quantitative (Ecologie)	
MC	Chimie du sol et des substrats (MiPPaT)	

***Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture,  
l'alimentation et l'environnement***

**Conseil d'administration  
Séance du 29 novembre 2022**

**Délibération n°5.3**

Le 29 novembre 2022, le conseil d'administration de l'Institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Membres représentés (procuration) : 11

Quorum : 19

**Point 5 – Formation et Recherche**

**Délibération 5.3 – Capacité d'accueil Parcoursup**

**Visas :**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2018-614 du 16 juillet 2018 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux enseignements conduisant au baccalauréat général et aux formations technologiques conduisant au baccalauréat technologique ;

Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et notamment ses articles 9 et 12 ;

Vu l'avis de la commission des enseignants de l'Institut Agro Rennes-Angers du 17 novembre 2022.

**Exposé des motifs :**

Depuis 2018, la plateforme Parcoursup permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur, de se préinscrire, de déposer leurs vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur.

L'Institut Agro Rennes-Angers recrute au niveau L1, soit immédiatement après le baccalauréat, des étudiants dans les cycles conduisant à trois spécialités d'ingénieur, horticulture, paysage et agroalimentaire. Le processus de sélection des candidats (phases d'admissibilité puis d'admission) est maintenu en l'état. Un troisième parcours, créé en 2019, « ingénieur agroalimentaire ONIRIS » est également ouvert.

Le nombre de places et les modalités d'examens des candidatures communiquées aux candidats via la plateforme Parcoursup sont présentés en annexe.

L'Institut Agro Dijon recrute au niveau L1 dans le cadre du concours GEIPI Polytech sur les spécialités agroalimentaire (classement sans bio) et agronomie (classement bio). L'inscription dans la plateforme PARCOURSUP est gérée par le Concours GEIPI Polytech

L'Institut Agro Montpellier n'est pas concerné par PARCOURSUP, n'effectuant pas de recrutement postbac.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents ou représentés

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 29 novembre 2022, approuve la capacité d'accueil Parcoursup.

Fait à Paris, le 29 novembre 2022

**Le Président du Conseil d'administration,  
Dominique Chargé**

*Dominique Chargé*

✓ Certified by  yousign

## **Portail « Parcoursup » Paramétrage des données pour l'école interne Institut agro Rennes-Angers Session 2023**

*Conseil d'administration du 29 novembre 2022*

### **Caractéristiques et attendus de la formation**

Etre titulaire d'un baccalauréat général ou technologique obtenu en 2022 ou être en préparation du baccalauréat général ou technologique – ou bien disposer d'un équivalent étranger ou établi par validation des acquis de l'expérience

### **Connaissances et compétences attendues**

#### **Attendus complémentaires de cette formation**

Disposer de solides compétences scientifiques, particulièrement en mathématiques, en physique/chimie et en sciences de la vie, qui pourront être enrichies par des connaissances technologiques : capacité à analyser, poser une problématique et à mener un raisonnement, maîtriser un socle de connaissances disciplinaires.

Ces compétences peuvent être attestées par la filière de baccalauréat ou les enseignements de spécialité choisis, les résultats obtenus en première et en terminale (cinq trimestres) ou le cas échéant à l'occasion d'épreuves propres au processus de sélection.

Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir défendre un argumentaire précis et présenter un projet.

Ces compétences peuvent être attestées par les résultats obtenus au baccalauréat de français ainsi que dans les matières littéraires durant les années de lycée (français). Elles peuvent également être appréciées à l'occasion de l'entretien oral.

Disposer de compétences en langues étrangères, a minima en anglais afin d'être capable de mener des recherches documentaires, de travailler à partir de documents originaux et de restituer un travail dans un contexte international.

Ces compétences peuvent être attestées par les résultats obtenus durant les années de lycée, par des certifications ou par des séjours linguistiques faisant l'objet d'une attestation. Elles peuvent également être appréciées à l'occasion de l'entretien oral.

Disposer d'une bonne culture générale, faire preuve d'ouverture d'esprit et de sensibilité aux enjeux de la société.

Ces compétences peuvent être attestées par les résultats obtenus dans les matières spécifiques durant les années de lycée. Elles peuvent également être appréciées à l'occasion de l'entretien oral spécifique au processus de sélection.

### **Critères généraux d'examen des vœux**

## **Résultats académiques**

### **Disposer de solides bases scientifiques – Essentiel**

Notes de spécialités : notes de première et de terminale

### **Disposer de compétences en langues étrangères - Très important**

Notes en LV1 : Notes de première et de terminale.

### **Disposer de compétences en expression écrite - Très important**

Notes en Français : Note de première et celles des épreuves anticipées du baccalauréat.

## **Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires**

### **Engagement citoyen, bénévolat dans une association culturelle ou sportive - Complémentaire**

Ouverture d'esprit, curiosité, capacité de travailler en groupe : Si admissibilité au vu des résultats académiques, entretien devant un jury. Projet de formation motivé et CV.

## **Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire**

### **Méthode de travail – Complémentaire**

Projet de formation motivé. Appréciation des professeurs et chef d'établissement du lycée.

## **Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet**

### **Motivation pour la formation et le secteur de l'alimentation – Important**

Connaissances du secteur agroalimentaire et de ses métiers : Si admissibilité au vu des résultats académiques, entretien devant un jury. Projet de formation motivé et CV.

## **Savoir-être**

### **Autonomie et implication dans le travail – Complémentaire**

Capacité à s'investir et s'impliquer dans les travaux demandés : Projet de formation motivé. Appréciation des professeurs et chef d'établissement du lycée.

## **Étude du dossier par la commission d'examen des vœux**

La commission d'examen des vœux est généralement constituée du référent pédagogique de la formation et de professeurs. C'est elle qui définit les modalités et les critères d'examen des candidatures. Elle examine les candidatures de tous les candidats grâce aux critères qu'elle a définis afin d'ordonner les candidatures.

---

## **Capacités d'accueil des Ecoles :**

### **Institut Agro Dijon :**

Pour info dans le cadre du concours GEIPI Polytech :  
Spécialité agroalimentaire (classement sans bio) : 26

Spécialité agronomie (classement bio) : 25

### **Institut Agro Montpellier :**

Non concerné par PARCOURSUP, pas de recrutement postbac

### **Institut Agro Rennes-Angers :**

Spécialité agroalimentaire : 45

Spécialités horticulture et paysage : 47

Spécialité agroalimentaire ONIRIS : 22

***Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture,  
l'alimentation et l'environnement***  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 29 novembre 2022**

**Délibération n°5.4**

Le 29 novembre 2022, le conseil d'administration de l'Institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de présents : 21

Membres représentés (procuration) : 11

Quorum : 19

**Point 5 – Formation et Recherche**

**Délibération 5.4 – Capacité d'accueil Masters**

**Visas :**

Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat réforme la sélection en master

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 612-6 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 812-1, R. 812-2 et R. 812-24 ;

Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et notamment ses articles 9 et 12 ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2014 fixant les modalités d'accréditation des établissements de l'enseignement supérieur agricoles ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2021 accréditant l'établissement à délivrer des diplômes nationaux ;

**Exposé des motifs :**

La loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat réforme la sélection en master. L'Etat a choisi de mettre en place un portail ([trouvermonmaster.gouv.fr](http://trouvermonmaster.gouv.fr)) qui recense de manière exhaustive toute l'offre de formations au niveau master. L'objectif est de garantir l'effectivité du droit à la poursuite d'études en master pour tous les étudiants titulaires d'une licence. Le nombre de places à afficher sur le portail est celui des places ouvertes en M1 dans chaque établissement en tenant compte du nombre de places total dans l'ensemble des parcours de M2 et des éventuelles admissions directes en M2 d'étudiants universitaires ou ingénieur.

La capacité d'accueil en master 1, les modalités de recrutement, les attendus à l'entrée en formation, les critères généraux d'examen des candidatures et la composition de la commission de recrutement doivent être soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Pour le Nombre de places, pas de modification par rapport à l'an dernier excepté le désengagement de l'Institut Agro Montpellier un parcours (Eau et Société). Les Modalités de recrutement sont sur la base d'un dossier pour tous les masters et d'un entretien excepté pour les masters co accrédités avec l'UB et portés par l'Institut Agro Dijon.. Aucun master n'a recours à un examen ou un concours.

Les Attendus présentent l'ensemble des connaissances et compétences requises pour réussir dans la formation visée et les Critères d'examens des dossiers indiquent les critères pris en considération dans l'analyse des dossiers. Ceux-ci sont en cohérence avec les Attendus.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents ou représentés

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 29 novembre 2022, approuve les capacités d'accueil en première année des diplômes nationaux de master à la rentrée universitaire 2023, conformément au tableau joint en annexe.

Fait à Paris, le 29 novembre 2022

**Le Président du Conseil d'administration,  
Dominique Chargé**

*Dominique Chargé*

✓ Certified by  yousign

Institut Agro - Capacités d'accueil pour les masters 1 - Rentrée 2023

Masters co-accrédités avec l'uB, portés par l'Institut Agro Dijon

COMPOSANTE	MENTION	PARCOURS M2 pour info	PARCOURS M1	R2023			Mentions de licence prioritaires (origine des étudiants)	Critères d'examen des candidatures (dont pré-requis)	Attendus (connaissances et compétences requises)	Modalités de candidature (à cocher)				composition de la commission de recrutement (nombre et qualité des membres, lesquels peuvent être nommés ultérieurement)
				formation ouverte (oui / non)	capacité d'accueil pour la mention M1 (limitative ou indicative)	capacité d'accueil par parcours de M1 le cas échéant				Dossier	Entretien	Examen	Concours	
UFR SVTE et AgroSUP	Agrosiences, Environnement, Territoires, Paysages, Forêt (AETPF)	Gestion des Entreprises et Technologies Innovantes pour les Agroéquipements (GETIA)	M1 mention AETPF parcours Gestion des Entreprises et Technologies Innovantes pour les Agroéquipements (GETIA)	oui	35	15	Etudiants titulaires d'un diplôme national conférant le grade de Licence (soit 180 ECTS) dans le domaine STS (exemple de licence universitaire : Mathématiques, Physique, Chimie, Sciences de la vie et de la Terre, Sciences de la vie, Sciences de la Terre, Informatique, Electronique, énergie électrique, automatique (3EA), Mécanique, Génie civil, Sciences et technologies, Sciences pour l'ingénieur) ou le cas échéant dans un autre domaine, compatible avec celui de la mention AETPF (Exemple de licence professionnelle : Maintenance des Systèmes Pluritechniques Agroéquipements, Gestion de la production industrielle spécialité Techniques et Technologies Avancées de Maintenance (TTAM) parcours « Elevage de Précision », Commerce spécialité « lancement de nouveaux produits » parcours agroéquipements, Agriculture, Nouvelles Technologies, Durabilité, Gestionnaire des entreprises de l'agroéquipement, Techniques avancées de maintenance, ingénierie de projets en agroéquipements, Maintenance des agroéquipements, Management en Maintenance des matériels).	Critères d'examen de candidature : Adéquation du cursus (parcours suivis en licence) Qualité du cursus (notes globales obtenues à chaque niveau de L, classement dans les promotions, mentions) Motivations des candidats Stages effectués dans le cursus et hors cursus (cohérence thématique, durée, éventuellement évaluation appliquée) seront un plus dans le dossier Pré-requis : Etre capable de mobiliser un ensemble de concepts fondamentaux et de technologies liés à l'agronomie et/ou l'agro-équipement. Identifier et conduire les différentes étapes d'une démarche de projet. Interpréter des données expérimentales pour envisager leur modélisation. Etre capable de s'approprier des outils de programmation et d'analyse de données avec un esprit critique. Mobiliser les concepts et les outils scientifiques dans le cadre des problématiques liés au master GETIA. Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue anglaise.	Etre capable de mobiliser un ensemble de concepts fondamentaux et de technologies liés à l'agronomie et/ou l'agro-équipement. Identifier et conduire les différentes étapes d'une démarche de projet. Interpréter des données expérimentales pour envisager leur modélisation. Etre capable de s'approprier des outils de programmation et d'analyse de données avec un esprit critique. Mobiliser les concepts et les outils scientifiques dans le cadre des problématiques liés au master GETIA. Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue anglaise.	X				4 enseignants-chercheurs et/ou représentants de la profession
		Agroécologie	M1 mention AETPF Agroécologie parcours Agroécologie	oui		20	Licence Sciences de la Vie, Sciences de la Vie et de la terre, Biologie des organismes Lpro Agriculture biologique, Agronomie, Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement, Productions végétales	Critères d'examen des candidatures : Adéquation du cursus (mention et parcours suivis en licence) Qualité du cursus (notes globales obtenues à chaque semestre de licence, classement dans les promotions, mentions) Stages effectués dans le cursus et hors cursus (cohérence thématique, durée, éventuellement évaluation appliquée) seront un plus dans le dossier Motivation des candidats et projet professionnel; avis des personnes référentes (enseignants, encadrants) non obligatoires Pré-requis : Maîtriser les concepts fondamentaux de la biologie et de l'écologie Savoir mobiliser des concepts et les outils scientifiques dans le cadre des problématiques des sciences du vivant Savoir utiliser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données avec un esprit critique	Maîtriser les concepts fondamentaux de la biologie et de l'écologie Savoir mobiliser des concepts et les outils scientifiques dans le cadre des problématiques des sciences du vivant Savoir utiliser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données avec un esprit critique (R, tableur, tests statistiques niveau L3) Savoir rédiger un rapport	X				8 à 10 personnes, enseignants et responsables du master
			<b>TOTAUX</b>			35	35							



COMPOSANTE	MENTION	PARCOURS M2 pour info	PARCOURS M1	R2023			Mentions de licence prioritaires (origine des étudiants)	Critères d'examen des candidatures (dont pré-requis)	Attendus (connaissances et compétences requises)	Modalités de candidature (à cocher)				composition de la commission de recrutement (nombre et qualité des membres, lesquels peuvent être nommés ultérieurement)
				formation ouverte (oui / non)	capacité d'accueil pour la mention M1 (limitative ou indicative)	capacité d'accueil par parcours de M1 le cas échéant				Dossier	Entretien	Examen	Concours	
Co accréditation APT, UM et IMT	Sciences de l'eau	Eau & Agriculture	Eau & Agriculture	oui	20	5	Géographie et aménagement Physique Physique, Chimie Sciences de la Vie et de la Terre	Examen du dossier (CV, lettre de motivation, relevés de notes, diplômes précédents et tout autre document spécifique suivant les attendus) et entretien	Disposer de compétences environnementales Disposer de compétences de base en sciences de l'eau ou en sciences du vivant Avoir des compétences méthodologiques, argumentatives et rédactionnelles Faire preuve de dynamisme, de curiosité intellectuelle et d'autonomie Avoir un goût pour la démarche scientifique Avoir possiblement fait un ou plusieurs stages ou mené un ou plusieurs projets Avoir un projet personnel et professionnel cohérent avec la formation Faire preuve d'ouverture d'esprit avec des e-centres d'intérêts variés Disposer, pour les étudiants non francophones d'un niveau de français C1	X	X			L'université assure la désignation de la composition de la commission
		Eau & Société	Eau & Société	non										
Pas co accrédité	Sciences de la Vigne et du vin	Vigne & Vin	Vigne & Vin	oui	42		Chimie Sciences de la vie Sciences de la vie et de la terre	Examen du dossier (étudiant détenant un diplôme étranger et effectuant une mobilité internationale en France ou étudiant ayant une expérience significative à l'international), entretien de motivation et test du niveau en langues	Disposer de compétences de base en biologie, chimie, sciences de la terre et agriculture Maîtriser la langue française (C1) et dans une moindre mesure l'anglais scientifique (B1) Savoir utiliser des outils informatiques et analyser des données Avoir un projet professionnel en lien avec les thématiques du master Avoir un intérêt pour les approches intégrées et interdisciplinaires Disposer de résultats académiques bons et/ou d'une expérience professionnelle conséquente avec responsabilités de projet Faire preuve d'ouverture d'esprit et de motivation à travailler en contexte multiculturel	X	X			4 membres de l'équipe pédagogique
		Vinifera	Vinifera	oui			Chimie Sciences de la vie Sciences de la vie et de la terre			Examen du dossier par le consortium EMaVE suivant une procédure accréditée par l'agence internationale indépendante ASIN et entretiens de motivation en anglais pour les candidats présélectionnés; Le dossier est composé du CV, des résultats académiques des 2 derniers semestres, du diplôme (bachelor minimum), d'un niveau B2 minimum en anglais, d'une lettre de motivation et de 2 lettres de recommandations.	Disposer de compétences de base en biologie, chimie, sciences de la terre et agriculture Maîtriser la langue française (C1) et dans une moindre mesure l'anglais scientifique (B1) Savoir utiliser des outils informatiques et analyser des données Avoir un projet professionnel en lien avec les thématiques du master Avoir un intérêt pour les approches intégrées et interdisciplinaires Disposer de résultats académiques bons et/ou d'une expérience professionnelle conséquente avec responsabilités de projet Faire preuve d'ouverture d'esprit et de motivation à travailler en contexte multiculturel	X	X	
Co accrédité APT	Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement	1. Agrodesign 2. Gestion Environnementale des Ecosystèmes et Forêts Tropicales (GEEFT) 3. Marchés, organisations, qualité, services en appui aux agricultures du Sud (MOQUAS) 4. Ressources, systèmes agricoles et développement (RESAD) 5. Santé des Plantes (SOP) 6. Sélection et évolution des plantes méditerranéennes et tropicales (SEPMET) 7. SOL 8. Systèmes d'élevage (SYSTEL)		oui	20		Sciences de la vie et de la Terre	La candidature sera appréciée au regard des informations et pièces recueillies dans le dossier, un entretien en distanciel pourra être réalisé si les informations et/ou pièces transmises nécessitent des éclaircissements, un test en langues peut être également effectué : - les connaissances de base en biologie, écologie, sciences de la terre et agriculture, mathématiques, statistiques, langue française (niveau B2), langue anglaise (niveau A2 minimum en M1, B1 minimum en M2) sont obligatoires; - les résultats académiques des études suivies antérieurement doivent être d'un bon niveau ; - l'adéquation entre le profil du candidat, sa motivation, son projet professionnel et le M2 visé est vérifiée;	Disposer de compétences de base en biologie, chimie, sciences de la terre et agriculture Maîtriser la langue française (C1) et dans une moindre mesure l'anglais scientifique (B1) Savoir utiliser des outils informatiques et analyser des données Avoir un projet professionnel en lien avec les thématiques du master Avoir un intérêt pour les approches intégrées et interdisciplinaires Disposer de résultats académiques bons et/ou d'une expérience professionnelle conséquente avec responsabilités de projet Faire preuve d'ouverture d'esprit et de motivation à travailler en contexte multiculturel	X	X			Président du Master + responsable péda des parcours + responsable M1 + 1 représentant de l'équipe langues + 1 représentant du SRIL + Responsable administrative du master

R2023										Modalités de candidature (à cocher)				
COMPOSANTE	MENTION	PARCOURS M2 pour info	PARCOURS M1	formation ouverte (oui / non)	capacité d'accueil pour la mention M1 (limitative ou indicative)	capacité d'accueil par parcours de M1 le cas échéant	Mentions de licence prioritaires (origine des étudiants)	Critères d'examen des candidatures (dont pré-requis)	Attendus (connaissances et compétences requises)	Dossier	Entretien	Examen	Concours	composition de la commission de recrutement (nombre et qualité des membres, lesquels peuvent être nommés ultérieurement)
Co accréditation Rennes 1 et ONIRIS	Biologie, agro sciences	Sciences de l'animal pour l'élevage de demain (SAED) Amélioration, production, valorisation du végétal (APVV)	Sciences de l'animal pour l'élevage de demain (SAED)	oui	20		Sciences de la vie Sciences de la vie et de la terre	<p>Pièces à fournir dans le dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formulaire de candidature (identité, vœux par ordre de priorité)</li> <li>- dossier détaillé du cursus suivi par le candidat ;</li> <li>- diplômes, certificats, relevés de notes ;</li> <li>- une lettre de motivation exposant le projet professionnel ;</li> <li>- un curriculum vitae.</li> </ul> <p>Pièces complémentaires éventuelles : lettre de recommandation du responsable de la formation et/ou du stage suivi par le candidat ; attestation de stage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une attestation du niveau en langues étrangères ou française</li> </ul> <p>La candidature sera appréciée au regard des informations et pièces recueillies dans le dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la nature des études suivies, le niveau pédagogique du candidat et les compétences acquises ;</li> <li>- les objectifs et les compétences visées par la formation antérieure ;</li> <li>- l'adéquation du projet professionnel à la formation visée ;</li> <li>- la motivation personnelle du candidat.</li> </ul>	<p>Connaissances de bon niveau en physiologie animale et/ou végétale</p> <p>Connaissances en biologie/physiologie animale, en productions animales te en élevage acquises en formation, sages ou lors d'expériences professionnelles appréciées</p> <p>Adequation du prpojet professionnel à la formation visée</p> <p>La maitrise de la langue française, niveau B2, est exigée</p> <p>La maitrise de la langue anglaise; niveau B1, est exigée</p>	X	X			2 enseignants-chercheurs + les représentants des établissements extérieurs pour les formations co-accréditées
Pas co accrédité	Agrosiences, environnement territoires, paysage, forêt	TEAM-Milleux* Transition, Environnement, Agriculture, Milleux* parcours francophone TEAM-Actors "Transitions in Environmental and Agrifood Systems Management"	TEAM-Milleux* Transition, Environnement, Agriculture, Milleux* parcours francophone TEAM-Actors "Transitions in Environmental and Agrifood Systems Management"	oui	10		Sciences de la vie et de la terre	<p>Examen d'un dossier</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Lettre de motivation précisant les projets professionnels et expériences du candidat</li> <li>2 - Curriculum vitae.</li> <li>3 - Photocopies des diplômes obtenus en enseignement supérieur ou attestation de réussite</li> <li>4 - Copies des résultats et/ou des bulletins de notes obtenues en enseignement supérieur et si possible rang de classement certifié par l'établissement de l'étudiant.</li> <li>5 - Photocopie d'une pièce d'identité ou un extrait d'acte de naissance, traduits en français pour les étudiants de nationalité étrangère.</li> <li>6 - Certificats de travail délivrés par les employeurs, certificat de stage, lettre de recommandation....</li> <li>7 - Pour les étudiants ayant déjà candidaté l'année précédente, toutes pièces justificatives complémentaires indiquant les activités durant l'année et motivations pour candidater à nouveau.</li> </ol> <p>Pour les étudiants étrangers : Attestation de niveau de français.</p>	<p>Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licences conseillées</p>	X	X			2 enseignants-chercheurs + 1 gestionnaire pédagogique

**Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture,  
l'alimentation et l'environnement**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 29 novembre 2022**

**Délibération n°5.5**

Le 29 novembre 2022, le conseil d'administration de l'Institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Membres représentés (procuration) : 11

Quorum : 19

**Point 5 – Formation et Recherche**

**Délibération 5.5 – Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), bilan de l'année précédente et programmation sur l'année à venir**

**Visas :**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 841-9 ;*

*Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants, notamment ses articles 9 et 12 ;*

*Vu le décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;*

*Vu le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;*

*Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et notamment son article 12 ;*

*Vu la circulaire du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus ;*

*Vu l'avis des commissions CVEC des écoles du 20 octobre (Dijon), du 27 octobre (Rennes Angers) et du 8 novembre (Montpellier) ;*

*Vu l'avis des CEVE du 20 octobre (Dijon), du 10 novembre (Montpellier) et du 24 novembre (Rennes Angers).*

**Exposé des motifs :**

Aux termes de l'article 12 de la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants, la Contribution Vie Etudiante et Campus est destinée à **favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.**

L'article D. 841-9 du code de l'éducation prévoit que la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration ou par l'organe en tenant lieu, après consultation, le cas échéant de la commission des formations et de la vie universitaire.

La programmation, le bilan et la gestion financière de la CVEC s'est faite jusqu'à cette année, sur l'année universitaire et passera à une gestion à l'année civile à partir de janvier 2023. Les bilans présentés sont donc sur la période 2021-2022 et la programmation pour l'année civile 2023.

Les commissions CVEC des écoles se sont déroulées le 20 octobre (Dijon), le 27 octobre (Rennes Angers) et le 8 novembre (Montpellier). Elles ont validé le bilan de l'utilisation de la CVEC en 2021-2022 et les propositions d'attribution des fonds pour l'année 2023. Les CEVE des écoles ont été consultées les 20 octobre (Dijon), le 10 novembre (Montpellier) et le 24 novembre (Rennes Angers).

L'utilisation de la CVEC est un domaine qui reste piloté par chaque école au sein de commissions CVEC dédiées qui associent les étudiants et le cas échéant, le représentant local du CROUS. Les annexes par école décrivent les actions mises en œuvre par campus. Les décisions prises s'appuient dans les trois écoles sur les 5 axes : Prévention Santé – Pratique sportive – Amélioration accueil – Ouverture artistique et culturelle – Accompagnement social, et sont déclinées dans les écoles en fonction des spécificités liées aux campus, aux collaborations possibles entre établissements de chaque site et aux publics différents.

Dans chaque école, les financements sont dirigés sur les axes et les actions suivantes :

- Prévention – Santé : sensibilisation aux conduites à risques et aux VSS dans le cadre de la semaine d'intégration, formations 1ers secours, contribution à la médecine préventive et visites médicales, consultations psychologiques, prévention des conduites à risques
- Social : achat de protections dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle
- Favoriser la Pratique sportive : achat de matériels de sport, financements d'activités
- Amélioration de l'accueil des étudiants : amélioration des espaces de convivialité, de restauration
- Ouverture artistique et culturelle : organisation d'évènements, achat de matériel, contribution accès à la culture
  
- Soutien aux associations et activités étudiantes

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 29 novembre 2022, approuve le bilan de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

**ADOPTÉ :**           à 32 voix pour  
                          à 0 voix contre  
                          à 1 abstention

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 29 novembre 2022, approuve la programmation sur l'année à venir pour les 3 écoles.

**ADOPTÉ :**           à l'unanimité des membres présents ou représentés

Fait à Paris, le 29 novembre 2022

**Le Président du Conseil d'administration,  
Dominique Chargé**

*Dominique Chargé*

✓ Certified by  yousign

**Note de présentation du bilan CVEC 2021-2022 de l'Institut Agro Dijon.**  
**Présentée pour information en CEVE et conseil d'école de l'Institut Agro Dijon,**  
**Pour délibération après consolidation avec les 2 autres écoles, au CA de l'Institut Agro**

Le reversement de la contribution de vie étudiante et de campus par le CROUS à l'Institut Agro Dijon pour un montant de 27 979.33€ en 2021-2022 a été utilisé selon la répartition suivante :

- Subventions aux associations étudiantes (30% minimum) 69 % soit 19 326 € ;
- Médecine préventive (15% minimum) 31% soit 8 653.33 €

Par ailleurs, il avait été demandé en CEVE de réserver une part pour des aides individuelles à des étudiants en difficulté mais cela est fait dans le cadre du fonds d'aide d'urgence doté par le ministère.

## **1. Le cadre légal de la CVEC**

La loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a inséré dans le Code de l'éducation un nouvel article L. 841-5 qui crée « *une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisée à leur intention* ».

Nous sommes aussi concernés par la note *du 6 septembre 2018* concernant la CVEC pour les fonctionnaires stagiaires et les fonctionnaires élèves.

### **Définition et objectifs**

C'est une taxe affectée dont les contributeurs sont les étudiants inscrits en formation initiale dans les établissements d'enseignement supérieur (article L 841-5 du CE).

Les bénéficiaires sont les CROUS et les établissements d'enseignement supérieur.

L'objectif est d'assurer des moyens financiers supplémentaires aux établissements d'enseignement supérieur

- Pour améliorer et développer la vie étudiante,
  - Favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants
  - Conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.
- Dans un cadre partenarial avec le CROUS, les autres établissements d'enseignement supérieur et les collectivités locales.
- La CVEC a aussi vocation à financer les actions menées par les services dont les missions portent sur la vie étudiante et de campus dans les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi par les différentes associations, notamment étudiantes.

La CVEC permet la mise en œuvre d'actions nouvelles et préserver ou conforter celles qui existent déjà dans les établissements.

Tous les étudiants assujettis à la CVEC doivent bénéficier d'actions financées par la CVEC, qu'ils l'aient acquittée ou qu'ils en soient exonérés, qu'ils soient dans un établissement affectataire ou non.

Les établissements bénéficiaires doivent produire un bilan annuel quantitatif et qualitatif.

## **Le produit de la CVEC**

- Peut être programmé et consommé sur plusieurs années.
- Peut-être utilisé avec un co-financement.
- Doit-être en partie affecté au FSDIE (30% minimum – Le FSDIE, Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes, est le financement propre de l'établissement consacré aux associations étudiantes)
- et à la médecine préventive (15% minimum).
- N'exclut pas l'existence de droits supplémentaires pour les actions sportives et culturelles.
- Ne peut pas financer des actions liées à la formation.

## **2. Rôle du CROUS**

Le CROUS est l'organisme collecteur qui reverse une partie de la somme collectée aux établissements, somme calculée sur la base du nombre d'étudiants inscrits ayant présenté une attestation de paiement ou d'exonération de la CVEC.

Par ailleurs, le CROUS fait 2 Appels à projets chaque année : un destiné aux services des établissements d'enseignement supérieur et un destiné aux associations étudiantes.

Un montant supplémentaire peut-être accordé par le Crous aux établissements.

## **3. Sommes perçues**

Pour chaque étudiant : création individuelle d'un compte : [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr) et attestation fournie lors de l'inscription principale

IAE FI 1A et 2A	contribuant	Inclus dans la base de reversement
IFISE non boursiers		
IFISA		
IFISE boursiers	contribuant	Inclus dans la base de reversement
IAE FI 3A	exonérés	De par leur statut de fonctionnaire stagiaire, les 3ème année IAE n'entrent pas dans le périmètre, prévu par la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, pour le paiement de la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus.
étudiants en contrat de professionnalisation	exonérés	De par leur statut de stagiaire de la Formation Continue, les étudiants en contrat de professionnalisation n'entrent pas dans le périmètre, prévu par la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, pour le paiement de la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus.
IAE FC		De par leur statut de fonctionnaire, les IAE en formation continue n'entrent pas dans le périmètre, prévu par la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, pour le paiement de la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus.

**Pour 2021-2022** : 91 étudiants n'entrent pas dans le périmètre de la CVEC (donc qui ne sont pas comptabilisés ni en contribution, ni en reversement par le CROUS).

39 étudiants IAE en 3ème année + 17 étudiants concours interne (1ère et 2ème année) + 35 contrats de professionnalisation.

Le jeudi 9 Décembre 2021 le CROUS nous a averti que le reversement de CVEC pour 2021-2022 se ferait sur la base de 20€ par étudiant, conformément aux directives de la DGESIP, et non 42 comme les années précédentes.

En effet, notre établissement relève de la tutelle du ministère de l'agriculture et de la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et, conformément à son décret statutaire (Décret n° 2009-189 du 18 février 2009 portant création de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon), il relève du 3° du D.841-5 « Autres établissements publics d'enseignement supérieur : 20 € par étudiant inscrit en formation initiale ».

Avec l'entrée dans l'Institut Agro, ce positionnement a été confirmé.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Montant de la contribution individuelle	91 €	92€	93€
Nombre d'étudiants pris en compte.	574	620 constatés 23/07/2021	673 constatés au 15/10/2021
Part de la CVEC reversée par le CROUS à l'établissement	41 €	42 €	20€ (montant de base, au lieu de 42€)
Somme totale reversée	35 286 €	37 599,38€	27 979.33€
	3 versements du CROUS : 11 808 € + 22 590,66 € + 887,34 €	1 <sup>e</sup> versement sur la base de 41€, 13 020€ le 15/10/2021 + 24 579.38€ (620 étudiants X 60.64415 €)	1 <sup>e</sup> versement sur la base de 20€, 14 133€ le 15/10/2021 + 13846.33€ (671 étudiants X 41.69796 €)

#### **4. La répartition des financements pour 2021-2022**

1/ Le FSDIE à AgroSup Dijon / l'Institut Agro Dijon (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes, est le financement propre de l'établissement consacré aux associations étudiantes) : constitué de la subvention annuelle aux associations mais la part de l'école dans la demande de subvention Soutien aux Initiatives des Associations Etudiantes (SIAE) du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté

La CVEC finance la part de l'école dans la demande de subvention Soutien aux Initiatives des Associations Etudiantes (SIAE) du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, **validée en CEVE le 25 février 2021**

##### Liste des projets 2021-2022

Nom de l'association	Nom du Projet	Subvention CR BFC SIAE 2021	Part ASD (financement CVEC)
BDE	Une vie étudiante partagée	1351	1351
	Une fresque pour laisser sa trace	2500	2500
	Agrogazette	800	800
	Soirée de gala	10500	10500
BREI	Projet Marguerite	665	665
Association sportive	All promo games	800	800
	Tournoi inter-écoles	800	800
ACAD	AgroJump	600	600
AGVV	Cours cuisine	900	900
Solid'Agro	Valeurs d'entraide et de solidarité	410	410
		<b>19326</b>	<b>19326</b>

#### 2/ La médecine préventive :

8 653.33 € provenant de la CVEC pour un montant total versé par l'établissement de 21 945€€

#### **5. Prévision 2022-2023**

	2022-2023
Montant de la contribution individuelle	95€
Nombre d'étudiants pris en compte	675
Part de la CVEC reversée par le CROUS à l'établissement	20€
Somme reversée	13 500€

Le reversement de la contribution de vie étudiante et de campus par le CROUS à l'Institut Agro Dijon pour un montant de 13 500€ en 2022-2023 sera utilisé selon la répartition suivante :

- Subventions aux associations étudiantes (30% minimum) 11 475 € maximum ;
- Médecine préventive (15% minimum) 2025 €

## **6. La consultation des instances**

- Validation des principes d'utilisation des financements par la commission CVEC à l'unanimité le 3 juin 2019
- Présentation du bilan CVEC 2021-2022 en CEVE le 20 octobre 2022 (La CEVE est la commission CVEC).
- Présentation au Conseil d'école de l'Institut Agro Dijon le 22 novembre 2022
- Présentation pour validation en CA de l'Institut Agro le 29 novembre 2022

## Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : Bilan 2021-2022

					Commentaires EM	RECETTES 2021-22	
Domaines d'action	Descriptif de l'action	Public concerné (Nombre de bénéficiaires)	Partenaires associés	MONTANT DEPENSE AU 8/11/2022			
social	Aide d'urgence à des étudiants en difficulté financière	40		14 000,00 €	Reliquat 10 512€ (Sous-commission des aides sociales du 24/11/2022)	65 476,24 €	
social	Achat de linge de lit et vaisselle pour étudiants internationaux primo-entrants	60		6 726,00 €	53 kits distribués sur les 60 reçus		
social	Site de Florac : Aménagement du foyer étudiant	40		681,00 €	Achats : réfrigérateur, cafetière, bouilloire, micro-ondes, rallonges		
social	Achat de produits biodégradables pour une RDD "verte"	100		800,00 €			
sanitaire	Médecine préventive : Visites médicales primo entrants	100	SCMPPS (UM)	3 000,00 €	3 000€ budgétés, en attente de la facture		
sanitaire	Consultation psychologique	80	Psychologue clinicienne	10 302,00 €			
sanitaire	Interventions et formations	300	Compagnie AcThéâtre	4 336,00 €	Deux actions de prévention concernant les conduites à risques (WEI) et le harcèlement		
sanitaire	Formations PSC1	40	Croix-Rouge	1 150,00 €			
sport	Matériel sportif d'animation	300	Usage courant	1 994,00 €			
sport	Encadrement de pratiques sportives facultatives (relaxation)	20	1 heure / Semaine 30 semaines	777,00 €			
sport	Weekend de formation des responsables sport	35	Formation, Transport, Pique nique	393,00 €			
sport	Mise en place d'un plateau sportif AirFit Sport et bien-être de plein air en accès libre	300	Service Patrimoine et Architecture	10 000,00 €			
accueil	Buffet pour la journée d'accueil des étudiants internationaux	60		800,00 €			
culturel	Contribution YOOT	70	CROUS	771,00 €			
<b>TOTAL</b>				<b>55 730,00 €</b>			

## Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : Propositions 2023

ACTIONS						Montant disponible 70 737,00 €
Domaines d'action	Descriptif de l'action	Public concerné (nbre de bénéficiaires)	Partenaires associés	Montant proposé	Commentaires	
Aides sociales	Aide d'urgence à des étudiants en difficulté financière	30		17 000,00 €		
Aides sociales	Achat de linge de lit et vaisselle pour étudiants internationaux primo entrants	60		7 000,00 €		
Aides sociales	Lutte contre la précarité menstruelle : installation de Kits Marguerite pour la distribution de protections périodiques gratuites sur les campus	700		6 200,00 €	Kit = un distributeur + protections périodiques Le kit est prévu pour l'usage de 200 femmes pour 3 mois. Distributeurs : 3 LG, 1 IRC, 1 Florac, 1 Le Merle Les distributeurs sont gratuits Recharges : compter 1€/étudiante/mois	
Santé des étudiants	Médecine préventive : Visites médicales primo entrants	100	SCMPPS (UM)	3 000,00 €		
Santé des étudiants	Formation PSC1	75	Croix-Rouge	2 250,00 €		
Santé des étudiants	Consultation psychologique	80	Psychologue clinicienne	11 000,00 €		
Santé des étudiants	Actions de prévention, formation... (VSS, conduites à risques...)	350	ActThéâtre CIDFF Osez le féminisme VSS Formation	9 787,00 €		
Activités culturelles	Contribution YOOT	60	CROUS	1 000,00 €		
Activités sportives	Matériel sportif d'animation	300		2 000,00 €		
Activités sportives	WEF	35		500,00 €		
Activités d'accueil	Buffet pour la journée d'accueil des étudiants internationaux	60		1 000,00 €		
Autres dépenses "Vie étudiante"	Contribution au Fonds d'appui à la vie étudiante (FAVE)	300		10 000,00 €		

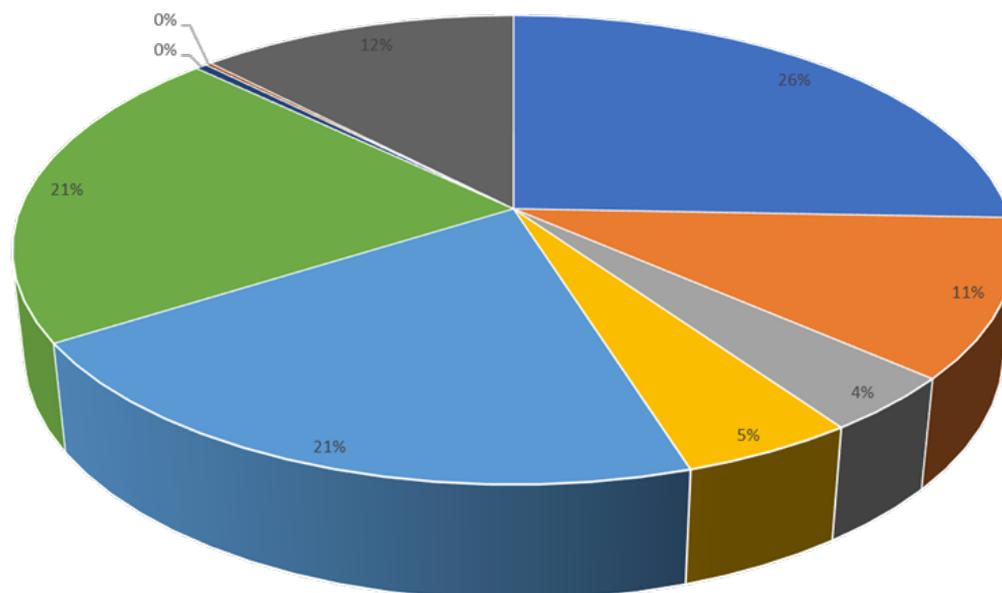
**TOTAL**

**70 737,00 €**

Annexe- CVEC bilan 2021-2022

Répartition par domaine d'actions

Domaine d'actions	RENNES	ANGERS	TOTAL
Prévention Santé	12 272,13	6 581,00	18 853,13
Médecine préventive	-	10 946,00	10 946,00
Pratique sportive	3 680,37	1 690,00	5 370,37
Amélioration accueil	9 942,74	9 000,00	18 942,74
Ouverture artistique et culturelle	2 000,00	4 000,00	6 000,00
DDRS	-	2 360,87	2 360,87
SOCIAL	21 607,90	9 506,71	31 114,61
<b>TOTAL 2021-2022</b>	<b>49 503,14</b>	<b>44 084,58</b>	<b>93 587,72</b>



- lutte précarité menstruelle
- formations 1er secours
- prévention des conduites à risques
- fournitures médicales
- ouverture artistique et culturelle
- favoriser la pratique sportive
- DDRS
- Amélioration de l'accueil
- lutte contre la fracture numérique

Domaine d'action	Porteur projet	descriptif de l'action	dépenses prévisionnelles
Pratique sportive	BDA	Favoriser la pratique sportive- Organisation SPART (Tee-shirt et lots pour remises de prix)	600
Ouverture artistique et culturelle	BDA	Favoriser l'ouverture culturelle (sorties opéra, TNB)	630
Ouverture artistique et culturelle	BDA	Favoriser la pratique artistique (achat clavier)	720
Amélioration de l'accueil des étudiants	BDE	Aménagement des locaux étudiants (mobilier espace bar,mobilier terrasse, armoires stockage, billard foyer citi	6400
DDRS	BDE	privilégier les achats durables- Achat gourdes	2315
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Favoriser l'accès à la culture (soirée stand up, escape game, silence party)	6310
Accompagnement social des étudiants	BDE	Lutte contre la précarité menstruelle	6500
Accompagnement social des étudiants	BDE	Lutte contre la précarité menstruelle	6500
Santé - Prévention	BDE	mener des actions de prévention (lutte contre tabac, prévention GHB, sensibilisation vie affective et sexuelle)	800
DDRS	BDS	Favoriser une pratique sportive facultative variée (maillots, matériel de sport, entrées escalade)	10000
Pratique sportive	ADDAO	Etude biodiversité- matériel d'observation des oiseaux et papillons	1220
Pratique sportive	AGRONAUTIC	Favoriser la pratique des sports nautiques (week-end nautique, plongée sous-marine)	3476
Pratique sportive	AGROSS'BOU	Favoriser la pratique sportive (location matériel ski)	3000
Santé - Prévention	DFVE	Théâtre prévention 2023	1351
Autre thème	DFVE	Projet communication CVEC (Achat de stickers , flyers...)	500
Santé - Prévention	DFVE	Formations PSC1 2023	1200
Santé - Prévention	DFVE	ateliers avec des psychologues/ médecine préventive	3000
Santé - Prévention	DFVE	Intervention prévention alcool (CJC)	300
			<b>54822</b>

La présidente de la commission CVEC :  
DE CAEVEL Isabelle

Directrice des formations et de la vie étudiante,  
représentant la Directrice

Domaine d'action	Porteur projet	descriptif de l'action	Dépenses prévisionnelles
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Favoriser l'ouverture culturelle (matériel sonorisation évènements)	600
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Favoriser l'ouverture culturelle (matériel de musique, mixage)	2500
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Favoriser la pratique sportive (jupes, danse)	2875
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Favoriser la pratique artistique (sculpture, dessin)	1170
DDRS	CULTURE HORTI	extension micro-forêt comestible (matériel apiculture, arbres, plantes ...)	535
Santé - Prévention	DFVE	Théâtre prévention 2023	1351
Autre thème	DFVE	Projet communication CVEC (Achat de stickers , flyers...)	500
Santé - Prévention	DFVE	Formations PSC1 2023	1200
Santé - Prévention	DFVE	Atelier psychologues/ médecine préventive	3000
Accompagnement social des étudiants	BDE	lutte contre précarité menstruelle	3400
Accompagnement social des étudiants	BDE	lutte contre précarité menstruelle	3400
Santé - Prévention	DFVE	Intervention prévention Alcool (CJC)	300
			<b>20831</b>

La présidente de la commission CVEC :  
DE CAEVEL Isabelle

Directrice des formations et de la vie étudiante,  
représentant la Directrice

**Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture,  
l'alimentation et l'environnement**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 29 novembre 2022**

**Délibération n°5.6**

Le 29 novembre 2022, le conseil d'administration de l'Institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Membres représentés (procuration) : 11

Quorum : 19

**Point 4 – Formation et Recherche**

**Délibération 5.6 – Renouvellement d'éméritat Monsieur Jean Cordier**

**Exposé des motifs :**

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver la demande de renouvellement d'éméritat de Monsieur Jean Cordier pour une durée d'un an.

Le Professeur Jean Cordier souhaite prolonger son éméritat pendant une année, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le département EGS soutient en particulier deux actions du projet 2023 présenté :

D'une part, coopérer avec Olga Pakulyak, récemment recrutée au sein du département EGS comme maître de conférences en économie et gestion des risques, afin qu'elle puisse bénéficier de son expertise et être insérée dans les réseaux pendant cette période de tuitage. Le Professeur Jean Cordier pourra faciliter son intégration dans des projets de recherche en finance agricole, que ce soit des projets institutionnels et/ou professionnels.

D'autre part, le département EGS soutient la rédaction d'ici fin juin 2023 d'une note de positionnement de l'Institut Agro pour les années à venir sur le sujet des risques agricoles au regard des compétences en économie et gestion agricoles dans les 3 écoles et de celles présentes dans les autres établissements français et européens d'enseignement supérieur et de recherche.

Le Professeur Jean Cordier est un expert reconnu sur cette thématique au niveau national mais aussi international. Il pourra ainsi favoriser la visibilité du département EGS et plus globalement de l'Institut Agro sur le sujet.

Le département Economie, Gestion, Société émet un avis favorable à la demande d'extension de l'éméritat du Professeur Jean Cordier ce qui l'amènera à un total de trois années. La commission des enseignants et la commission de la recherche et de l'innovation ont émis un avis favorable.

**ADOPTÉ :**  
à 29 voix pour  
à 1 voix contre  
à 3 abstentions

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 29 novembre 2022, approuve le renouvellement d'éméritat Monsieur Jean Cordier pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Fait à Paris, le 29 novembre 2022

**Le Président du Conseil d'administration,**

**Dominique Chargé**

*Dominique Chargé*

✓ Certified by  yousign

**Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture,  
l'alimentation et l'environnement**

**Conseil d'administration  
Séance du 29 novembre 2022**

**Délibération n°5.6**

Le 29 novembre 2022, le conseil d'administration de l'Institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de présents : 21

Membres représentés (procuration) : 11

Quorum : 19

**Point 4 – Formation et Recherche**

**Délibération 5.6 – Renouvellement d'éméritat Monsieur Serge Kreiter**

**Exposé des motifs :**

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver la demande de renouvellement d'éméritat de Monsieur Serge Kreiter pour une durée d'un an.

A la lecture du bilan de la première année d'éméritat de Monsieur Serge Kreiter, il a été conforme au prévisionnel détaillé dans sa demande initiale, même si certaines actions ont été parfois perturbées, le plus souvent décalées par la situation sanitaire mondiale. Le bilan d'activité produit reflète un fort engagement au service de notre établissement dans des missions diversifiées qui profitent à la fois à la transmission de compétences, de relationnel, d'expérience au sens large, au service du collectif du département, de l'unité de recherche et au-delà de l'écosystème de notre établissement enseignants/chercheurs/étudiants/partenaires.

Le département Biologie et Ecologie a émis un avis extrêmement favorable à la demande de prolongation d'un an d'éméritat.

La commission de la recherche et de l'innovation du 22 septembre 2022 a approuvé la demande de renouvellement d'un an de l'éméritat de Serge Kreiter.

La commission des enseignants de l'Institut Agro Montpellier du 6 octobre 2022 a approuvé à l'unanimité la demande de renouvellement d'éméritat de Serge Kreiter pour un an.

Le conseil d'école de l'Institut Agro Montpellier du 17 novembre 2022 a émis un avis favorable à l'unanimité.

**ADOPTÉ :**           à 31 voix pour  
                          à 1 voix contre  
                          à 0 abstention

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 29 novembre 2022, approuve le renouvellement d'éméritat Monsieur Serge Kreiter pour une durée d'un an.

Fait à Paris, le 29 novembre 2022

**Le Président du Conseil d'administration,**

**Dominique Chargé**

*Dominique Chargé*

✓ Certified by  yosign